

Qu'il nous soit donc permis d'ajouter et de faire remarquer à Votre Grandeur que, dans cette grande cité, St. Patrice est la seule paroisse, canoniquement érigée, qui n'a pas la gestion de son temporel. Toutes les autres paroisses de Votre ville épiscopale, tant canadiennes qu'irlandaises s'administrent elles-mêmes. Cette unique exception n'est-elle pas maintenant une étrange et regrettable anomalie, surtout lorsque l'on considère que tous les paroissiens de Notre-Dame, par leurs marguilliers, protestent contre cet état de choses et sollicitent instamment déjà depuis deux ans sa prompte et complète disparition.

Nous espérons que Votre Grandeur comprendra que c'est pour nous, marguilliers chargés devant Dieu des intérêts sacrés de l'église Notre-Dame, un devoir impérieux de protester contre un pareil état de choses et de solliciter instamment votre autorité pour le faire disparaître au plus tôt.

Tout en assurant Votre Grandeur de notre parfaite soumission, nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter que nous avons une entière confiance dans la justice de notre cause, et cette confiance est puissamment fortifiée par la conviction que Votre Grandeur ne désire rien tant que de protéger et de sauvegarder les droits et les intérêts de chaque église de son diocèse.